



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 51189

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des retraites et les moyens mis en oeuvre pour leur assurer une plus grande justice et une plus grande efficacité. Le problème des retraites en France, malgré les efforts significatifs du Gouvernement, reste préoccupant pour un grand nombre de nos concitoyens. Il semble que l'importance demeure la garantie du pouvoir d'achat pour tous et le partage des fruits de la croissance. Plusieurs éléments restent essentiels afin de soutenir cette ambition pour les années à venir : augmentation des basses pensions et réversions ; maintien des retraites par répartition et non par capitalisation ; suppression du gel des retraites complémentaires des préretraités ; un meilleur remboursement des soins (prothèses dentaires, lunettes...). De plus, l'aide personnalisée à l'autonomie est gérée par la sécurité sociale et financée par la CSG. Le niveau de cette prestation doit être suffisant pour permettre aux personnes privées d'autonomie ou âgées de vivre dans la dignité à leur domicile ou en établissement médicalisé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51189

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5476